



**52010 - Construction, restructuration  
et gros entretien des collèges publics**

**Proposition d'approbation de l'avant-  
projet définitif de la restructuration  
du collège "Galilée" à LINGOLSHEIM**

**Rapport n° CP/2017/402**

**Service gestionnaire :**  
J4-Immobilier

**Résumé :**

Le Conseil Départemental a approuvé le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des collèges en séance Plénière du 20 mars 2017 (délibération CD/2017/012).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du lancement des travaux de restructuration du collège Galilée de LINGOLSHEIM et d'approuver les termes de l'Avant-Projet Définitif (APD) de ces travaux.

Le collège Galilée de LINGOLSHEIM accueille, pour l'année scolaire 2016/2017, 478 élèves dans les structures modulaires provisoires mises en place en mars 2015 suite à la fermeture du bâtiment existant à la rentrée de septembre 2014.

Le bâtiment existant, représentant une SHON d'environ 5 710 m<sup>2</sup>, construit et mis en service en 1995, souffre de défauts structurels importants mis au jour à l'été 2014 (faiblesses de contreventement, vulnérabilité au séisme, ouverture anormale des joints de dilatation...).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du lancement des travaux de restructuration du collège Galilée de Lingolsheim et d'en approuver l'avant-projet, joint en annexe au présent rapport, ainsi que son plan de financement qui s'étend de 2017 à 2021.

### **1. Proposition du projet de l'opération de travaux**

L'opération de travaux consiste à restructurer le bâtiment construit en 1995, avec pour objet principal de renforcer les structures béton existantes pour pallier les défauts structurels.

Le projet proposé comprend :

- l'ensemble des travaux nécessaires de reprises structurelles pour renforcement du bâti existant afin de remettre le bâtiment existant en service et en conformité avec les normes sismiques ;
- les réaménagements intérieurs induits par les renforcements mis en place (adaptation de la distribution intérieure) ;
- des interventions sur le clos couvert : remplacement de la verrière fuyarde, réfection de l'étanchéité en toiture et des enduits de façades, remplacement ou révision selon le cas de la totalité des menuiseries extérieures ;
- l'ensemble des travaux d'amélioration thermique de l'enveloppe du bâti existant suivant les exigences de la réglementation thermique en vigueur ;
- la rénovation de l'ensemble des salles de classe et locaux pour adaptation aux standards pédagogiques actuels (avec en particulier l'équipement des salles de cours selon les référentiels techniques en vigueur) ;
- la mise à niveau et aux normes de l'ensemble des installations techniques du collège ;

- les mises aux normes ERP (établissement recevant du public) exigibles en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- la restructuration globale de la demi-pension ;
- la remise à niveau de la cour et des aménagements extérieurs, intégrant la création d'un préau en entrée principale du collège ;
- des améliorations fonctionnelles pour pallier les dysfonctionnements du collège existant (recentrage de locaux de la vie scolaire, etc...).

## 2. Proposition du plan de financement des travaux de restructuration

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre MICHEL GIROLD (architecte mandataire) ; il a été notifié le 21 avril 2016.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 5 425 000 € HT. Le coût global prévisionnel de l'opération a été évalué à 8 000 000 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget sur la ligne de crédit 39391. Le prévisionnel de dépense est le suivant :

Autorisation de programme	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
8.000.000 €	100.000 €	1.400.000 €	4.000.000 €	1.800.000 €	580.000 €

Le planning prévisionnel de l'opération permettrait une livraison fin 2019.

La Commission Territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole a émis un avis favorable à ces propositions, le 14 septembre 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :*

- d'autoriser le lancement des travaux de restructuration du collège Galilée de Lingolsheim;
- d'approuver les termes de l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration du collège Galilée de Lingolsheim (dont la synthèse jointe en annexe);
- d'approuver le coût global de l'opération à 8 000 000 € TTC, dont le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 5 425 000 € HT.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,

Frédéric BIERRY